

Printemps 2013

Il y a un an, Moussa rentrait dans l'espace Schengen par la frontière gréco-turque. Depuis qu'il est à Athènes, sa principale préoccupation est de quitter ce pays où une majorité de la population exprime un profond rejet pour ceux qu'elle considère comme « responsables » de la crise: Bruxelles et les immigrés. Moussa veut partir mais l'accord Dublin 2 l'en empêche. Pour s'extraire du « piège grec », Moussa n'a qu'une possibilité: la clandestinité.

Moussa rentre dans ce qu'il appelle le « bunker », un deux pièces situé au sous-sol d'un immeuble qu'il partage avec dix sept Ivoiriens. Son ami, Loss, réfléchit dans la petite chambre: « Comment partir? À l'aéroport, avec un faux document, on ne passe pas. Par le bateau, à Patras, c'est trop dangereux. Il n'y a qu'une solution: il faut qu'on passe par la voie terrestre, la voie des Balkans ».

Loss et Moussa prennent le train pour Thessalonique puis un bus pour la Macédoine. Ils emportent des « habits de fraîcheurs » et 500 euros chacun. Un arrêt avant le poste frontière, ils descendent et courent dans la forêt pour rejoindre un train de marchandises. La nuit est sombre, l'hiver est froid. Le train de marchandises avance dans la neige. Loss et Moussa montent dans un wagon. Ils se cachent contre de lourds cylindres. Le passeur récupère 250 euros par voyageur. Le train, lui, part en direction de Budapest.

C'est en Serbie que leur présence est détectée. Loss et Moussa sont frappés puis emprisonnés. Au bout de dix jours, la police serbe les relâche côté macédonien. Les deux Ivoiriens rejoignent un village de passeurs. La ville de Lojane sert de base de départ vers la Serbie. La traversée jusqu'au camp de Bogovadja coûte 350 euros par personne. Moussa reçoit l'argent par money gram.

Le départ est constamment retardé: les polices serbe et allemande veillent. La première tentative est un échec. Leur camion est arrêté par la police. Loss et Moussa sont attrapés et encore emprisonnés. Un mois plus tard, le deuxième départ est le bon. Arrivés au camp de Bogovadja, tout devient alors plus facile. Pour 150 euros chacun, ils partent en « taxi » vers la Hongrie. Loss et Moussa rentrent à nouveau dans l'espace Schengen. Leurs pieds leur font mal, ils sont épuisés. Au camp de Debrecen, ils passent un mois, le temps de trouver les 250 euros qui leur permettront de rejoindre l'Allemagne.

Un matin, Moussa part en direction de Munich. Sa famille ne lui a pas envoyé assez d'argent pour qu'il paie deux trajets et il a dû partir sans le dire à Loss. Une fois arrivé en



Solidarité sans frontières

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

N° 4, DÉCEMBRE 2014

WWW.SOSF.CH



Les photos du présent bulletin montrent l'abri de protection civile de la Damataire, à Pully (Vaud), où des demandeurs d'asile érythréens sont logés depuis plusieurs mois. Ils sont entrés en lutte contre ces conditions de logement indécentes.

Allemagne, Moussa pense à son ami: « Avec Loss, on a tout vécu ensemble. Mais là, je n'avais pas le choix. J'étais obligé de partir. Dans cette traversée des Balkans, c'est normal qu'il y ait des trahisons car le principal problème c'est l'argent ».

Six mois plus tard, Moussa se retrouve près de Hambourg. Ici, le temps de sa demande d'asile, il est logé et reçoit même un peu d'argent de la part du gouvernement. Mais cette situation ne lui va pas. Il n'a pas le droit de sortir du village. Il est tombé dans un autre piège. Celui de l'Allemagne. Aussi, quand sa demande d'asile est rejetée, il se dirige vers ce qu'il considère comme sa dernière chance: Paris. Ce sera le 8^e pays qu'il traversera depuis son arrivée en Europe.

Grégory Lassalle,
réalisateur du documentaire
«L'Aventure» et auteur du livre du
même nom (www.sosf.ch)

Mare Nostrum, qu'est-ce que c'était au fait ? pages 2-3

L'Europe de gauche en bas (31)

Imaginer une Europe sans Dublin page 4

La Suisse mise en garde
par la CEDH

Travail du sexe et migration pages 5-8

Le travail du sexe
est du travail! - Dossier

LA RÉSISTANCE DE LA BASE FORCE L'EUROPE À PRENDRE DES MESURES DE SAUVETAGE

Mare Nostrum, qu'est-ce que c'était au fait ?

A la suite de la « tragédie » du 3 octobre 2013, lorsque plus de 300 personnes ont péri au large de Lampedusa, la marine italienne a mis en place une grande opération visant à intervenir à temps pour sauver – et intercepter – les migrant-e-s qui tentaient de traverser la Méditerranée. En août 2014, les militant-e-s de plusieurs réseaux consacrés aux migrant-e-s et aux réfugié-e-s ont organisé un débat sur un certain nombre de thèses portant sur cette opération : nous vous les présentons brièvement ci-dessous. Leur conclusion est la suivante : la ténacité avec laquelle les boat people continuaient de tenter la dangereuse traversée et les nombreuses critiques dans l'opinion publique européenne ont obligé le système de contrôle des migrations de l'UE à se mettre sur la défensive.

Sur ordre du Gouvernement italien, la marine militaire italienne a lancé à la fin octobre 2013 l'opération Mare Nostrum : toute une flotte, appuyée par des appareils de reconnaissance aérienne, a été déployée, jusqu'à proximité des côtes libyennes, afin de surveiller intégralement la zone concernée. Cette nouvelle étape dans le processus de militarisation du contrôle des frontières visait à exercer un effet dissuasif sur les migrant-e-s en mettant en place une surveillance avancée, qui cherchait notamment à identifier et arrêter les passeurs en mer. En plus, les réfugié-e-s et les migrant-e-s étaient enregistré-e-s sur les navires de la marine, contraint-e-s de donner leurs empreintes digitales et répertorié-e-s par pays d'origine, le tout dans le but de préparer la suite de la procédure en Sicile. Des officiers libyens étaient même présents sur un des bateaux (officiellement « à des fins d'observation »), ce qui montre clairement qu'à ses débuts les objectifs de Mare Nostrum étaient bien différents de ceux d'une opération de sauvetage.

Les réalités du sauvetage

Tous les efforts visant à « coopérer » avec la Libye échouèrent, car les luttes pour le pouvoir qui divisaient le pays ne permettaient pas d'y trouver des partenaires stables – la Libye est aujourd'hui considérée comme un « Etat en déliquescence ». A quelques exceptions près, la marine italienne a ainsi dû emmener en Sicile tou-te-s les réfugié-e-s intercepté-e-s. Il est à relever que, si Mare Nostrum devait diminuer le nombre de décès, c'était afin d'éviter une trop forte crise de légitimation du système de contrôle des migrations de l'UE. Depuis lors, Mare Nostrum, comme programme de sauvetage en mer, est devenu un (demi-) pont vers l'Europe pour un grand nombre de réfugié-e-s et de migrant-e-s. Quelque insolite que cette situation puisse paraître, il faut y voir une lueur d'espoir, dont on ne doit pas sous-estimer l'importance, et un succès des luttes des derniers mois.

Le mouvement des migrant-e-s vient à bout de la forteresse

Malgré tout l'effet dissuasif de la mort d'innombrables naufragé-e-s que l'on a laissé périr par calcul, malgré une violation systématique des droits de la personne par le biais des refoulements, c'est surtout le mouvement social des migrant-e-s qui, par sa ténacité, est parvenu à faire fléchir l'impitoyable système de contrôle de l'UE. Plus précisément, ces der-

« Il faut sauver les personnes en danger par tous les moyens, dans toute la Méditerranée. »

niers mois, plusieurs groupes de réfugié-e-s, principalement syrien-ne-s et érythréen-ne-s, ont refusé collectivement de donner leurs empreintes digitales ; ils et elles savaient en effet qu'en laissant prendre leurs empreintes, ils risquaient de rester lié-e-s à l'Italie, pays de premier accueil, et de finir sans-logis et sans aucune perspective. A la suite de ces refus, des unités anti-émeutes ont été mobilisées pour les contraindre à donner leurs empreintes, d'abord sur l'île de Lampedusa, puis en Sicile : des réfugié-e-s déshydraté-e-s et à bout de forces ont ainsi été victimes d'électrochocs et de violences brutales (qui leur ont parfois causé des fractures). Mais cette résistance a eu pour résultat que, depuis lors, l'Italie a renoncé dans des milliers de cas à la « malédiction du doigt », c'est-à-dire à la prise d'empreintes prévue par la Convention de Dublin III.

Le contrecoup des soulèvements populaires en Afrique du Nord

En 2011, avec les soulèvements populaires survenus tout d'abord en Tunisie, puis en Egypte et en Libye, trois régimes qui jouaient le rôle de « chiens de garde » de l'UE en Afrique du Nord

se sont effondrés dans un bref intervalle. Aujourd'hui, il semble ne rester plus grand-chose du Printemps arabe, sauf peut-être en Tunisie. Pourtant, dans ce contexte agité, l'UE n'est jusqu'à présent pas complètement parvenue à consolider le système de contrôle avancé des migrations qu'elle cherchait à mettre en place. Certes, il y a longtemps qu'en Italie les procédures de refoulement des « Harraga » (les « brûleurs de frontières ») tunisiens et égyptiens ont repris. De plus, en Tunisie, les réfugié-e-s et migrant-e-s d'Afrique sub-saharienne sont victimes de violations systématiques de leurs droits et cyniquement placé-e-s devant le choix entre une détention illimitée et un retour « volontaire ». Malgré cela, l'UE a aujourd'hui beaucoup plus de peine qu'autrefois à intégrer les pays de la région (notamment la Libye, en situation de crise profonde) dans sa stratégie d'externalisation du contrôle des migrations, qui vise notamment à arrêter les migrant-e-s sub-saharien-ne-s.

En Europe, une opinion publique critique et des mouvements de résistance

A partir du 3 octobre 2013, un troisième facteur a pris une importance considérable : d'un bout à l'autre de l'Europe, les médias se sont fait plus critiques que jamais. Au cours des deux dernières décennies, la politique migratoire de l'UE n'avait encore jamais été aussi fortement remise en question. A Lampedusa, les politicien-ne-s responsables ont même dû écraser quelques larmes de crocodiles devant l'alignement des cercueils d'enfants. Les terribles images en provenance de l'île sicilienne ont été la goutte qui a fait déborder un vase qui se remplissait depuis longtemps. Grâce aux milliers de manifestations de protestation et d'hommage aux victimes tombées aux frontières extérieures de l'Union, aux centaines d'actions contre les refoulements et, plus encore, au développement de l'organisation des réfugié-e-s dans des mouvements autonomes, les autorités responsables des



Entrée qui mène à l'abri souterrain.

milliers de victimes du système de contrôle des migrations se sont retrouvées sous le feu des critiques et des slogans tels que « Refugees welcome » et « Personne n'est illégal » ont connu un succès inédit.

Le retour des hécatombes ?

Depuis mai 2014, des informations alarmantes se multiplient : les navires militaires italiens se retirent progressivement de la mer au large des côtes libyennes, laissant apparaître des lacunes de plus en plus importantes dans le dispositif de sauvetage, lacunes que les gardes-côtes italiens ne parviennent plus à combler. Plusieurs embarcations ont fait naufrage, alors même que l'alarme avait été lancée. Pendant que ce retrait partiel de la marine italienne faisait ainsi plus de 3000 nouvelles victimes, des voix s'élevaient en Italie pour critiquer le coût excessif de Mare Nostrum et les membres de l'Union – notamment le Gouvernement allemand – rejetaient catégoriquement la demande italienne d'une participation de l'UE au financement de l'opération. La proposition de confier dès le 1^{er} novembre 2014 le programme de sauvetage à Frontex est parfaitement absurde. En effet, l'agence de l'UE pour le contrôle aux frontières extérieures ne dispose ni de l'équipement ni des capacités nécessaires à mener une telle opération ; de plus, elle n'a aucun intérêt à agir dans ce sens, son rôle étant bien plutôt de refouler les réfugié-e-s et de contrôler à tout prix la migration.

Revendications et perspectives

Il faut sauver les personnes en danger par tous les moyens, dans toute la Méditerranée,

y compris au large des côtes libyennes, tel est l'impératif inconditionnel du moment ! La vie des réfugié-e-s en attente en Libye devient en effet de plus en plus insupportable, à cause des tortures auxquelles ils et elles sont exposé-e-s dans les camps, du racisme ambiant et des combats entre fractions armées dans les rues. Il faut réagir au SOS lancé par les boat people : Mare Nostrum a montré que c'est possible. En outre, les réseaux d'alarme offrant des numéros de téléphone d'urgence qui ont commencé à être organisés à la base doivent être développés sans délai, afin de pouvoir faire pression en temps réel sur les autorités responsables lorsqu'elles refusent de sauver des personnes en danger ou le font en traînant les pieds. Soulignons enfin qu'une voix aussi influente que celle du Pape a réclamé que des moyens de transport soient mis à disposition des migrant-e-s nécessiteux-euses, tandis que de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme exigent la création de voies d'immigration légales. Il faut abolir les procédures de visas et tout l'arsenal déployé pour repousser les migrant-e-s, afin de mettre en œuvre le droit universel à la protection et à la liberté de mouvement. Le devise « la liberté au lieu de Frontex » est plus que jamais à l'ordre du jour et le chemin conduisant à cette liberté passe par un renforcement des structures de base qui offrent un soutien aux migrant-e-s tout au long de leur itinéraire.

Militants des mouvements et réseaux suivants : Forschungsgesellschaft Flucht und Migration, Afrique Europe Interact, Welcome to Europe et Transact !

WATCH THE MED ALARMPHONE

«Ce numéro n'est pas un numéro de secours, mais un réseau d'alerte visant à accélérer les opérations de sauvetage!». C'est par cette phrase qu'on signale en ce moment, des deux côtés de la Méditerranée, une nouvelle offre destinée aux boat people. Depuis le 10 octobre, les réfugié-e-s en difficulté entre la mer Egée et Gibraltar peuvent appeler un numéro d'urgence géré par des groupes de militant-e-s qui se relaient, de Tanger à Berlin, en passant par Tunis, la Sicile, Cadix, Marseille, Hambourg, etc. Le réseau met alors tout en œuvre pour que les naufragé-e-s soient secouru-e-s. Le numéro d'appel d'urgence « Watch the Med Alarmphone » est joignable 24 h sur 24, les équipes de militant-e-s se relayant toutes les huit heures.

Nous sommes en train de mettre en place une structure de soutien en Suisse également. Vous pouvez nous joindre sur Twitter, Facebook et par courriel (voir plus bas) ; si vous désirez nous faire parvenir un don, merci d'utiliser le compte de Sosf en mentionnant « Medalphon ». Au mois de janvier, nous prévoyons une tournée de présentation à travers la Suisse et cherchons encore quelques localités disposées à nous accueillir. Nous avons rédigé un tract en plusieurs langues, que des groupes ou organisations intéressés peuvent joindre à leurs envois.

Notre objectif est de former une ou plusieurs équipes en Suisse, qui commenceront à travailler à Berne. Des langues telles que le tigrigna, l'amharique, le somali, l'arabe, le farsi ou le turc sont très demandées, la connaissance de l'anglais ou du français étant présumée tant pour l'équipe qui répond aux appels que pour celle qui se chargera de traduire. Dès maintenant, des actions de sensibilisation auront lieu dans des groupes régionaux ; ces actions visent non seulement à faire connaître le projet lui-même, mais également à assurer une rapide mobilisation dans les cas où les autorités compétentes refusent de venir en aide aux réfugié-e-s en danger ou essaient de les renvoyer illégalement sur la côte africaine. Si de telles situations se présentent, nous organiserons des mobilisations éclairs, ainsi que des campagnes classiques par courriels et fax. A cet effet, nous tenons à jour une liste de bénévoles, où vous pouvez simplement vous inscrire.

Salvatore Pittà

www.watchthemed.net/index.php/page/index/12

Circulaire d'information et coordination :

medalphon@sosf.ch

Facebook : www.facebook.com/medalphon

Twitter.ch : @medalphon

Dons à SOSF, mention Medalphon

LA SUISSE MISE EN GARDE PAR LA CEDH

Il est temps d'imaginer une Europe sans «Dublin»

La Cour européenne des droits de l'homme a rendu en novembre un arrêt relatif au renvoi d'une famille afghane vers l'Italie.

Un pas en avant qui ouvre une brèche dans le régime Dublin.

Le 4 novembre dernier, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a exigé de la Suisse des garanties avant le renvoi d'une famille afghane de huit membres vers l'Italie. L'Office fédéral des migrations (ODM) avait refusé d'entrer en matière sur la demande d'asile de la famille en question – arrivée en Suisse en novembre 2011 – et ordonné son renvoi vers l'Italie en « vertu » du règlement Dublin. Cela alors même qu'il est maintenant bien connu que l'Italie est dans l'incapacité d'offrir des structures d'accueil adéquates aux migrant-e-s. Suite à une requête présentée par la famille à la CEDH, le renvoi a été suspendu. Deux ans et demi plus tard, le 4 novembre, la Grande Chambre de la CEDH a publié un arrêt déclarant que le renvoi de la famille vers l'Italie sans garanties violerait l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (art. 3 CEDH).

Il ne faut pas minimiser la signification de cet arrêt de la Cour de Strasbourg. C'est la première fois que la CEDH se prononce contre un renvoi vers l'Italie. Il s'agit d'un changement profond dans la jurisprudence: on ne pourra plus renvoyer des personnes vulnérables vers l'Italie, sans garanties préalables, notamment en matière d'accueil des enfants et de préservation de l'unité familiale. Une revendication de longue date des organisations de défense des migrant-e-s, qui devient enfin réalité. Plus profondément, c'est l'automatisme qui caractérisait jusqu'à présent le traitement des « cas Dublin » qui est remis en question. Ceux-ci ne pourront désormais plus être traités de manière indifférenciée, sans que la situation individuelle de la personne déposant la demande ne soit prise en compte. Cet arrêt est donc « un élément extrêmement important, qui marque un tournant dans la politique d'asile suisse et européenne », comme l'a souligné Philippe Bovey, secrétaire romand de l'EPER.

Deux ans et demi pour se décider

Ceci étant dit, nous souhaiterions attirer l'attention sur deux éléments qui nous semblent problématiques. Le premier est le temps, deux ans et demi, que la CEDH a mis pour reconnaître les défaillances des conditions d'accueil en Italie. Deux ans et demi durant lesquels des milliers de personnes ont continué à être renvoyées vers un pays où elles étaient hébergées,

si elles l'étaient, dans « des structures surpeuplées, dans des conditions insalubres et un environnement de violence », selon les mots des juges de la Cour. L'attitude des autorités suisses, qui a malgré cette situation bien connue continué à renvoyer un grand nombre de demandeurs et demandeuses d'asile directement vers l'Italie, est plus que discutable, et aurait dû appeler une réponse plus rapide de la CEDH. Rappelons qu'au-delà des principes, ce sont les droits et même la vie d'êtres humains qui sont en jeu. Le suicide par pendaison d'un jeune Érythréen de 29 ans au centre de détention d'Aarau alors qu'il devait être renvoyé vers l'Italie est un drame humain récent parmi d'autres qui témoigne du désarroi dans lequel sont plongées les personnes touchées par les renvois.

Le deuxième élément est d'ordre politique et nous pousse à relativiser la portée de l'arrêt de la CEDH. Certains, dont nous faisons partie, espéraient que cette dernière irait plus loin, en prenant une décision générale interdisant les renvois vers l'Italie, à l'instar de la décision rendue pour la Grèce. Une telle décision, nous en sommes conscient-e-s, aurait certainement signifié une implosion des accords Dublin et la possibilité de repenser totalement la politique d'asile actuelle. A cet égard, l'arrêt de la Grande Chambre, s'il

nous réjouit dans le sens où il représente un certain assouplissement du règlement Dublin et, donc, une amélioration pour les demandeurs d'asile, peut aussi être interprété politiquement comme une opportunité manquée de remise en question fondamentale de ce régime injuste et déséquilibré qui régit aujourd'hui la politique d'asile suisse et européenne.

Penser une Europe sans «Dublin»

La décision de la Cour offre aux juristes défenseurs des demandeurs d'asile un instrument supplémentaire pour tenter d'empêcher des renvois, et, en cela, il constitue un progrès clair par rapport à la situation actuelle. La grande bataille sera maintenant de définir qui est vulnérable et qui ne l'est pas. Car gageons que les autorités de la Suisse – grande « gagnante » de Dublin dans le sens où elle renvoie beaucoup plus de demandeurs et demandeuses d'asile, en particulier vers l'Italie, qu'elle n'en reçoit – ne vont pas renoncer à renvoyer la grande majorité des « cas Dublin » comme elles l'ont fait jusqu'à présent. C'est d'ailleurs ce système qui est le socle de tout le projet de restructuration du domaine de l'asile de Simonetta Sommaruga.

L'arrêt de la Cour montre que la situation créée et alimentée par le régime Dublin est devenue intenable pour les demandeurs et demandeuses d'asile et pour certains États, comme l'Italie, incapables de jouer leur rôle d'accueil et de protection. Dans ce contexte, il est important de penser et de proposer une autre politique d'asile, basée sur la solidarité entre les États et sur une véritable libre-circulation pour les personnes intra- et extra-européennes. Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire d'imaginer une Europe sans «Dublin». (io)

WIDERSPRUCH

Beiträge zu
sozialistischer Politik

65

Europa, EU, Schweiz – Krise und Perspektiven

Migration, soziale Kämpfe; «Überbevölkerung» und Öko-Rassismus; rechtsnationale Feindbilder, Populismus; Personenfreizügigkeit versus Kontingentierung; Wirtschaftsregierung und Geschlechterpolitik in der EU; Krisenmanagement; Europa sozial und gerecht

C. Bernardi, B. Glättli, P.-A. Niklaus, E. Piñeiro, B. Lochbihler, G. Bozzolini, V. Alleva, V. Pedrina, B. Allenbach, A. Rieger, E. Klätzer, C. Schlager, H.-J. Bieling, F.O. Wolf, R. Herzog, L. Mayer

Diskussion

H. Schäppi: Rolle der Schweiz im Ersten Weltkrieg
U. Marti-Brander: Politische Philosophie in der Krise?
S. Howald: Stuart Hall, Mitbegründer der Cultural Studies
P. Casula: «Populismus» bei Ernesto Laclau

Marginalien / Rezensionen

Analysen zur (knappen) Annahme der «Masseneinwanderungsinitiative» kommen zum Schluss, dass ausländerfeindliche Motive eine Plattform erhielten und dass es den Initianten gelungen ist, «Schweizer Einheimische» zu mobilisieren im Kampf gegen Staat und Behörden, welche angeblich die Verfassung gefährden. Ausländische Reaktionen auf den Abstimmungsentscheid gegen «Masseneinwanderung» zeigen indessen, dass solche Probleme in ganz Europa virulent sind. Sie haben auch mit tiefgreifenden Demokratiedefiziten zu tun.

224 Seiten; Fr. 25.–
im Buchhandel oder bei
WIDERSPRUCH
Tel./Fax 044 273 03 02
vertrieb@widerspruch.ch
www.widerspruch.ch

Le travail du sexe est un travail

Celles et ceux qui ont suivi dans les médias le débat sur le lieu de prostitution entre-temps évacué au bord du quai de la Sihl à Zurich ont pu être émerveillée-e-s par une étrange opposition entre les paroles et les photos: les photos montraient de préférence des femmes aux longues jambes en mini-jupes ou minishorts. Les textes fournissaient le contrepoison nécessaire pour que la partie masculine du public au-delà de trop de charmes féminins n'en arrive pas à de stupides pensées: une attitude moralisatrice. Il était question d'émissions sonores dérangeantes, de boîtes de bière jonchant le sol voire même de préservatifs utilisés, du comportement inconvenant des clients et des dangers pour le public en entier et pour le voisinage en particulier. Il était question aussi de prostituées toujours plus nombreuses avant tout de Hongrie qui, grâce à l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes, peuvent venir travailler ici et de femmes roms qui seraient contraintes par leur famille de venir faire le trottoir en Suisse. Depuis août 2013, le quartier chaud du quai de la Sihl appartient au passé. Le travail du sexe en plein air n'a désormais lieu que sur un terrain reculé et clôturé dans des «boxes de travail».

En plus des entrepreneurs moraux, c'est avant tout les polices des étrangers qui profitent des mises en garde contre une «augmentation massive» du nombre de travailleuses du sexe venant de l'étranger: dans une circulaire de 2012, l'ODM a recommandé aux cantons d'adopter la pratique de la police des étrangers du canton de Berne qui exige des travailleuses du sexe de l'UE des plans d'affaires, des contrats de bail et autres documents encore et qui déjoue ainsi les acquis de l'accord sur la libre circulation des personnes pour ce groupe professionnel. A fin octobre de cette année, le Conseil fédéral a décidé de supprimer le statut de danseuse avec effet à fin 2015. Ce statut permet actuellement à des femmes de pays tiers de venir légalement en Suisse et leur garantit des contrats de travail (pouvant être invoqués en justice) avec un revenu ordinaire.

Le travail du sexe est un travail et, en Suisse, la plus grande partie des travailleuses du sexe est constituée de femmes migrantes. Elles travaillent – comme pratiquement tout le monde – pour financer leur existence et celle de leur famille. Personne ne travaille «librement», dit Jacqueline Suter de Xenia, centre spécialisé bernois du travail du sexe, dans son interview. Il s'agit de bien



**Solidarité
sans
frontières**

**DOSSIER 4 – 2014
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

DÉCEMBRE 2014

TRAVAIL DU SEXE ET MIGRATION



Entrée qui mène à l'abri souterrain.

distinguer le travail du sexe de la traite des femmes. Si on ne le fait pas, on n'apprécie à leur juste valeur ni les travailleuses du sexe ni les victimes de la violence.

C'est aussi sur ce mélange fatal que repose le postulat de la conseillère nationale PEV Marianne Streiff, dont devra traiter le parlement l'an prochain. Elle ne veut certes pas une interdiction formelle de la prostitution, mais une interdiction de fait. Selon le modèle suédois, les clients devront être punis à l'avenir. Jacqueline Suter se demande avec raison «pourquoi les hommes ne prennent jamais la parole dans ce débat, et cela bien qu'ils soient directement concernés par cette criminalisation. Sinon, les hommes savent répondre à tout, mais ici, ils se taisent. Je ne le comprends pas.» Nous non plus.

(Bu)

**Dossier du
Bulletin 4 – 2014**

**Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
Fax 031 312 40 45**

PC 30-13574-6

UN ENTRETIEN AU SUJET DE TRACASSERIES, DE DISCRIMINATION ET DE FAUSSE MORALE

«Le travail du sexe est un travail»

Jacqueline Suter travaille depuis 16 ans chez Xenia, le centre spécialisé bernois du travail du sexe. Dans sa consultation, elle a surtout affaire à des femmes migrantes.

Sosf : Les thèmes travail du sexe et migration sont étroitement mélangés dans le débat public. Il semble que ce soit surtout des femmes migrantes qui travaillent dans l'industrie du sexe.

Jacqueline Suter : Le réseau européen TAMEP estime qu'environ 70% des travailleuses du sexe en Europe de l'ouest sont des migrantes. Nous sommes toutefois toujours très prudents avec les chiffres. En effet, les migrant-e-s sont plus strictement répertorié-e-s par les autorités que les ressortissant-e-s suisses car ils et elles ont besoin d'autorisations de séjour et de travail. Chez Xenia, nous avons certes la plupart du temps affaire à des migrantes dans nos consultations. Mais c'est simplement aussi qu'elles connaissent moins les habitudes de la Suisse que les femmes suisses. Bien des femmes nous consultent également parce qu'elles rencontrent des problèmes avec le droit des étrangers : en raison d'une séparation ou d'un divorce, en raison d'un regroupement familial, bref sur toutes les questions auxquelles sont généralement confronté-e-s les migrant-e-s.

L'office fédéral des migrations dit que l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE aurait massivement augmenté le nombre des travailleuses du sexe venant surtout de l'Europe de l'est et du sud-est. Il y aurait trop de prostituées et ce serait un danger, entend-on également dans le débat au sujet du quartier chaud de Zurich. Est-ce que cette augmentation est réelle ou n'est-ce qu'une fausse image ?

J.S. : Comme tout autre secteur économique, l'industrie du sexe s'est fortement modifiée ces 20 dernières années et offre davantage de possibilités de travail. J'ai beaucoup de peine avec les discours faisant état de trop ou de trop peu. On peut le dire pour des choses, mais ici, il s'agit de personnes humaines. C'était l'intention de la Suisse que d'ouvrir le marché du travail pour les citoyen-ne-s de l'UE. C'est ainsi logique qu'il y ait davantage de personnes de l'UE – pas seulement dans l'industrie du sexe, mais aussi dans les



La porte d'entrée, fermée à clé la plupart du temps.

secteurs de la santé, de l'hôtellerie et de la construction.

Je n'ai jamais vraiment vu en quoi devrait constituer le danger. Les autorités flairent des dangers dans tout ce qui a lieu de manière visible sur le domaine public et dans tout ce qui implique des personnes étrangères. Pour le centre de réfugié-e-s bernois de Hochfeld, on dit : « oh, ce sont tous de jeunes hommes et c'est quand même dangereux pour les citoyen-ne-s ». La création et la diffusion de la peur sont censées légitimer des lois ou des mesures répressives. Dans l'industrie du sexe, il n'en va pas autrement. Exemple : à Zurich, il s'agissait du quartier chaud. Cela ne se passait pas dans l'anonymat. Cela a grandi pendant des années, et les autorités de penser : il faut intervenir, ça ne peut plus durer. Les quartiers chauds ne doivent pas exister et il faut les interdire ou les déplacer dans une zone industrielle reculée. L'exclusion des travailleuses du sexe du centre des villes favorise leur vulnérabilité.

Actuellement, on reparle d'interdire la prostitution, respectivement de punir les clients selon le modèle suédois. Les initié-e-s comme la conseillère nationale

Marianne Steiff du PEV affirment que ce qui est visé, c'est la protection des femmes contre la traite d'êtres humains et la violence. Que pensez-vous de ce débat ?

J.S. : Je ne souhaite pas faire de longs développements sur ce postulat : criminalisation des clients, non. Autant interdire vraiment la prostitution. A mon avis, on n'a besoin ni de l'un ni de l'autre. Ce qui me dérange particulièrement dans le débat, c'est ce qu'on entend souvent sur la liberté et la contrainte. Il est suggéré que toute travailleuse du sexe est une victime. Et cela est une discrimination extrême. Dans aucun autre secteur de travail, il faut apporter la preuve aux autorités et à la société que l'on accomplit librement son travail. En vérité, personne ne travaille vraiment librement. Nous travaillons pour notre gagner notre vie. Et il en va de même dans l'industrie du sexe.

Le travail du sexe est un travail. La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle n'a rien à voir avec cela. C'est de la torture, de l'esclavage, de la contrainte. Là contre, il y a des lois et les autorités et la justice doivent poursuivre les auteurs de ces infractions pénales. La société, les autorités mais aussi les médias en font un amalgame. Ce mélange n'est pas honnête – ni à l'égard d'une personne qui a subi de telles violences ni à l'égard d'une travailleuse qui exerce son activité dans le travail du sexe. Un tel mélange ne peut être que préjudiciable dans les deux cas.

Le travail du sexe n'est pas interdit. Mais les autorités utilisent avant tout le droit des étrangers pour contrôler les travailleuses du sexe. Cela concerne même des femmes de l'UE auxquelles s'applique l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). La police des étrangers du canton de Berne s'est particulièrement distinguée en la matière. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette pratique et ses effets ?

J.S. : En fait, tout serait réglé dans l'accord. Une personne de l'UE qui veut travailler de façon indépendante en Suisse pendant

nonante jours doit s'annoncer huit jours avant de débiter son travail à l'autorité du marché du travail, le SECO. Il suffit de remplir un formulaire sur Internet. Après l'entrée en vigueur de l'ALCP, nous n'avons plus rencontré de travailleuses du sexe au noir. Ce n'est tout simplement pas dans leur intérêt. Personne n'entre volontiers dans du travail au noir ou dans l'illégalité. Les autorités compétentes en matière de migration n'ont plus rien eu à dire car il n'y avait plus de procédure d'autorisation, mais seulement une procédure d'inscription. Ensuite cependant, on a commencé à créer de la peur: il en arrive trop, on est envahi. Sous le couvert de la lutte contre la traite des femmes, on a ensuite cherché un nouvel instrument de contrôle. La police bernoise des étrangers a dit qu'il fallait examiner si la personne travaille effectivement à titre indépendant ou se trouve en fait dans un rapport de dépendance – donctouchée par la traite des femmes. Et puis, ils ont commencé toute cette histoire avec le plan d'affaires. Les femmes doivent donc indiquer la durée de leur travail, le gain prévu, etc. Elles doivent présenter un contrat de bail ou de sous-location, ce qui a renchéri les loyers à la journée. Elles sont censées théoriquement ne pas travailler pendant qu'elles attendent l'autorisation. L'autorisation ne vaut en outre que pour un seul lieu de travail fixe. En cas de changement d'adresse, il faut parfois refaire toute la démarche dès le début, y compris l'interview à la police des étrangers. Grâce à ces entretiens, cette autorité prétend pouvoir déterminer si une femme est touchée par la traite des femmes. Nous avons parfois demandé si les cas où ils ont refusé des autorisations ont débouché sur des procédures pénales pour traite d'êtres humains, incitation à la prostitution, contrainte, etc. Réponse: ils n'ont simplement pas accordé d'autorisations et il serait alors évident que les femmes seraient rentrées chez elles. Mais celles-ci ne sont certainement pas parties. Elles ont payé le voyage, le loyer, l'assurance-maladie. Elles doivent travailler pour régler leurs dettes.

Pour les femmes venant de pays hors de l'UE, le statut de danseuse offrait une possibilité de venir légalement en Suisse. A la fin, cela n'était plus possible que dans quelques cantons. Cependant, le Conseil fédéral a décidé en octobre de supprimer complètement le statut à fin 2015. Il y aurait eu des abus. Les centres de consultation – dont Xenia – se sont battus pour le maintien du statut. Pourquoi ?

J.S.: Le statut de danseuse est le seul domaine de l'industrie du sexe avec des contrats de travail. Certes, il y a des employeurs qui ne respectent pas ces contrats. Mais ça existe dans tous les secteurs économiques. Il y a toujours la possibilité d'agir en justice contre ces violations. Bon, on peut philosopher sur le fait que des femmes ou des transsexuels soient censés divertir des hommes. Mais, d'un point de vue pratique, il n'est pas question d'histoires morales mais de cloisonne-

**« En vérité,
personne ne travaille
vraiment librement.
Nous travaillons
pour gagner notre vie.
Et il en va de même
dans l'industrie
du sexe. »**

ment. Pour les femmes venant de pays tiers, le secteur des cabarets était – avec le mariage – la seule possibilité d'obtenir un permis de travail en Suisse. A la fin, le contrat était vraiment bon. Après toutes les déductions – pour la caisse-maladie, les assurances sociales, le logement et les impôts –, il leur restait environ 2000 francs par mois. Et ça n'est vraiment pas mal. C'est une arrogance que de faire des reproches moraux à ces personnes.

Malgré tout, des femmes de pays tiers continueront certainement de venir.

J.S.: En effet. Bien des danseuses de pays tiers ont pu se bâtir une existence, financer la formation de leurs enfants ou l'acquisition d'un logement. La plupart d'entre elles sont les principaux soutiens de leurs familles. Elles chercheront d'autres possibilités pour travailler en Suisse. Une alternative est certainement d'entrer dans l'illégalité. Elles ne seront alors pas seulement des travailleuses au noir, mais aussi des personnes illégalisées. Et la situation de telles personnes est toujours extrêmement mauvaise.

Comment les centres de consultation peuvent-ils créer un accès à ces personnes ? Quelles possibilités de protection existe-t-il ?

J.S.: Xenia existe maintenant depuis trente ans. Et, avec le temps, nous avons réussi à établir un climat de confiance avec l'industrie du sexe. Parce qu'il a toujours été clair que nous sommes du côté des travailleuses du sexe, que nous écoutons aussi les exploitant-e-s, nous pouvons intervenir partout. Et nous rencontrons bien entendu aussi des personnes illégalisées. Le travail du sexe est une possibilité de gagner de l'argent et c'est bien pourquoi il y a également des sans-papiers dans ce domaine. Ce n'est pas la meilleure possibilité mais le travail domestique n'est pas non plus tant fascinant. Lorsque nous rencontrons des travailleuses du sexe, nous ne thématisons bien entendu pas leur statut de droit des étrangers – à moins qu'il pose une question bien concrète. Sinon, ça ne nous intéresse pas, nous ne sommes pas une autorité et nous ne contrôlons pas. Nous savons que ces personnes sont à juste titre très méfiantes. Si elles viennent par exemple d'un pays africain, elles ont souvent été des années en route. Mais nous signalons qu'elles peuvent venir chez nous. Pour les questions de santé, il existe une bonne collaboration avec la Croix Rouge Suisse. Nous envoyons les gens également dans les centres de consultation pour sans-papiers. Ma tâche est d'être honnête. Et il arrive parfois que nous ne puissions plus que dire aux gens: tu peux toujours revenir ici, la porte est toujours ouverte. Mais nous ne pouvons pas t'aider davantage. Nous avons épuisé nos possibilités.

A quoi devrait ressembler une législation qui tienne réellement compte des intérêts des travailleuses du sexe à un travail le plus possible autodéterminé ?

J.S.: Il y a dix ans, le Tessin a édicté une loi sur la prostitution. D'autres cantons l'ont suivi, en dernier lieu Berne. Avec une loi et une ordonnance. Et nous avons encore une ordonnance sur la prostitution dans la rue. Nous demandons que les lois existantes sur la prostitution soient évaluées par une instance indépendante et que les résultats fassent l'objet de discussions nouvelles. Xenia pensait et pense encore qu'il n'y a pas besoin de lois spéciales. Pour les infractions pénales comme les infractions liées au sexe ou la traite d'êtres humains, il s'agit d'appliquer la loi pénale et il y a le droit du travail, du bail, des établissements publics, etc. Il n'est point besoin de traitement spécial.

(Bu)

COMMENT LA POLITIQUE MIGRATOIRE INFLUENCE LE QUOTIDIEN DES TRAVAILLEUSES DU SEXE

Le quotidien de XENIA

Certaines dispositions du droit des étrangers se reflètent également dans le quotidien des travailleuses du sexe. XENIA, bureau spécialisé bernois du travail du sexe, en affronte les effets directs d'une part dans les consultations qu'elle donne et d'autre part au niveau plus abstrait des décisions politiques. Bref aperçu.

Une femme bulgare ayant travaillé jusqu'alors dans un bar de contact s'annonce parce qu'elle souhaiterait vivement changer de métier. Elle dit ne pas savoir ce qu'elle devrait faire et se dit désespérée. Les autorités ne l'auraient pas aidée et elle aurait un permis « B - activité lucrative indépendante ». Elle serait allée à un entretien d'embauche. On lui aurait demandé la signification de l'adjonction « activité lucrative indépendante » et où elle avait travaillé précédemment. Prise par la peur de ne pas obtenir l'emploi en raison de son dernier travail, elle s'est embrouillée dans des échappatoires. La place de travail lui a ensuite échappé. Elle demande un rendez-vous.

Suppression du statut de danseuse

La date est désormais connue : le 22 octobre, le Conseil fédéral a communiqué que le statut de danseuse serait supprimé dès le 1^{er} janvier 2016. Ce statut permet à des femmes de pays tiers de travailler huit mois par année en tant que danseuses dans des cabarets - avec un contrat de travail et un salaire fixe.

C'est frustrant : des bureaux de consultation ont présenté de multiples propositions d'amélioration du statut pendant des années, mais la Confédération n'en a absolument rien fait. C'est à se demander si c'est volontairement que des améliorations n'ont pas été entreprises. Le principal argument invoqué à l'appui de la suppression du statut est qu'il ne remplirait pas sa fonction de protection. Autres arguments soulevés : le marché serait sursaturé et, grâce aux accords sur la libre circulation des personnes, les cabarets auraient toujours la possibilité d'engager des femmes provenant des pays membres de l'EU ou de l'AELE. Question laissée ouverte : pourquoi celles-ci peuvent être protégées et pas les

Depuis 1984, XENIA donne des conseils aux travailleuses du sexe, aux exploitants d'établissements et aux autorités et informe les journalistes et un large public sur des questions tournant autour de l'industrie du sexe. Les conseillères sont d'origine suisse, tchèque et thaïlandaise et les collaboratrices du secteur de la promotion de la santé et de la prévention du sida viennent du Cameroun, du Brésil, d'Ukraine et de Moldavie. L'équipe parle 14 langues différentes.

L'origine des travailleuses du sexe change sans cesse. Le plus grand groupe venait de Thaïlande, puis il y a eu des femmes africaines et d'Amérique du sud ; à la suite de l'accord sur la libre circulation, des femmes sont venues même d'Allemagne, de Tchéquie et de Slovaquie, puis également de Hongrie, de Roumanie, etc.

Des changements politiques et économiques ont aussi des effets sur le travail du sexe, respectivement sur l'immigration. Depuis la crise économique, on rencontre nettement plus de travailleuses du sexe venant d'Espagne, du Portugal et d'Italie. Des femmes qui, en partie, travaillaient dans l'industrie du sexe dans leur pays d'origine, mais aussi des femmes nouvellement impliquées et qui voient une possibilité de nourrir leur famille ou de financer la suite de la formation de leurs enfants avec le produit de leur travail du sexe en Suisse.

Christa Ammann

Plus d'information sur
www.xeniabern.ch.

Xenia est une association qui a besoin de votre soutien. Vous pouvez faire un don à :
IBAN CH61 0900 0000 30 03 7914 2
PC 30-37914-2
Verein XENIA
3011 Bern

femmes de pays tiers ? Il aurait été plus honnête de dire ouvertement que les personnes des pays tiers ne sont pas souhaitées sur le marché du travail.

Dès 2016, il n'y aura plus d'autorisations de travail de durée limitée avec contrats de travail en tant que danseuses pour les femmes provenant d'un pays situé en dehors de l'UE. Les femmes sont la plupart du temps des soutiens de famille principales et continueront de travailler en Suisse - avec la différence qu'elles le feront illégalement. Cela signifie un stress constant car elles auront sans cesse peur d'être contrôlées et expulsées.

La suppression du statut de danseuse favorise la précarité, crée des rapports de dépendance et des situations d'exploitation.

Travail social sur le terrain

XENIA va aussi voir les travailleuses du sexe sur leur lieu de travail. Les médiatrices et les conseillères se déplacent seules ou à deux et sont confrontées aux diverses questions qui animent les travailleuses du sexe. Il peut s'agir de questions sur les assurances, le paiement du salaire, les autorisations d'exploitation, les autorisations de séjour, la santé, etc. et les collaboratrices y répondent, distribuent du matériel d'information et rendent les travailleuses du sexe attentives à l'offre de XENIA.

Retour au début

La femme bulgare est en consultation. Comme il y a des dispositions transitoires dans le cadre de l'accord sur la libre circulation pour les ressortissant-e-s de Bulgarie et de Roumanie, elle doit demander une autorisation de travail et de séjour si elle veut changer de métier et passer dans une relation de travail salarié. Pour un travail en qualité de salariée, il y a une primauté pour les indigènes et les permis sont contingentés. Le soutien aux travailleuses du sexe qui veulent changer d'activité n'est pas accordé à toutes de la même manière en raison des dispositions du droit des étrangers. Les chances de la femme sont certes moindres, mais elle décide malgré tout d'essayer.

Christa Ammann
(Secrétaire générale de Xenia)

«MÊMES DROITS POUR TOUTES ET TOUS»

Le CCSI a 40 ans

Fondé en 1974, le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) de Genève fête cette année ses 40 ans. Quatre décennies de luttes pour les droits des personnes migrantes, pour améliorer leur quotidien ici en Suisse et conquérir petit à petit de nouveaux domaines dans lesquels faire appliquer le principe qui est au cœur de son action depuis toujours – droits égaux pour toutes et tous. Les batailles successives – contre le statut inique de saisonnier, pour le droit à l'éducation, pour le droit à la formation professionnelle, pour la régularisation des sans-papiers, pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers-ères – n'ont pas toutes été couronnées de succès, mais elles ont contribué à forger le caractère d'une association qui ne craint pas d'aller à contre-courant.

Parmi les nombreux projets mis sur pied pour marquer cet anniversaire, citons la production d'une pièce de théâtre et d'une brochure, réalisées avec les migrant-e-s qui fréquentent le Centre; la réalisation d'un documentaire sur l'histoire du CCSI intitulé MAI – Mémoire de l'action immigrée, dont le vernissage officiel aura lieu le 31 janvier 2015 au théâtre de Saint-Gervais à Genève; ou encore un festival de films sur le thème des «Migrations d'hier et d'aujourd'hui», pour sensibiliser le public (notamment les jeunes) aux réalités auxquelles étaient et sont confrontées les personnes migrantes. Vous trouverez plus d'information sur l'ensemble de ces projets et sur les événements à venir sur le site www.ccsi.ch

En quarante ans, le CCSI s'est transformé et adapté à l'évolution des flux migratoires, mais les fondamentaux de son action restent les mêmes. S'alimentant de l'expertise acquise au quotidien dans ses permanences d'aide individuelle, le CCSI ancre aujourd'hui encore, à chaque fois que cela est possible, ses combats dans l'action collective: mettre en commun les problématiques, dénoncer les inégalités, revendiquer de nouveaux droits, faire entendre la voix des personnes que le système migratoire cherche à réduire au silence et à l'invisibilité. C'est aussi dans les luttes du passé que nous puisons l'énergie pour aller de l'avant et continuer, avec les moyens d'aujourd'hui, le combat pour l'égalité des droits. Dans le climat actuel, ce travail est plus que jamais nécessaire.

Marianne Halle



Horaires de l'abri: les érythréens ne peuvent pas rester à l'intérieur entre 9h45 et 18h. Une des revendications principales des demandeurs d'asile en lutte: pouvoir entrer et sortir du bunker quand ils le souhaitent.

MANIF ANTINATIONALE À BERNE

«Je ne suis pas raciste mais...»

Le samedi 4 octobre 2014, environ 500 personnes ont manifesté à Berne contre le nationalisme et le racisme. La manif était le point de départ d'une campagne qui a eu lieu jusqu'au 18 octobre à Berne. Bien des manifestant-e-s portaient des masques et le slogan «Je ne suis pas raciste mais...» et ont ainsi explicité la manière de fonctionner du racisme. Des banderoles et pancartes avec des slogans antinationaux ont été pendus dans la vieille ville avec leur dénonciation d'événements racistes concrets. Par exemple, l'affaire du calicot fachiste «Stop à l'immigration» accroché à fin septembre à proximité du nouveau centre de requérant-e-s d'asile de Moosseedorf (BE). «La Suisse aux Suisses! 848». L'abréviation 848 se trouve à droite et signifie «Heil Dir Helvetia».

Le contenu des discours tout comme la brochure «Comprendre le racisme, le nommer, le combattre» ont formulé l'essentiel de la problématique: «ce ne sont pas les étrangers et les étrangères qui nous prennent nos places de travail mais les chef-fe-s qui décident qui est engagé-e et qui ne l'est pas selon les critères de la concurrence et du profit. Et ce n'est pas non plus les étrangers et les étrangères qui ont installé la concurrence pour des logements bon marché, mais les Etats qui mettent en œuvre les intérêts capitalistes dans une situation de concurrence.» Conclusion de l'orateur à la manif: «le nationalisme et le racisme font gagner les riches

et les puissants. Le racisme nuit en bas et rapporte en haut – Finissons-en!».

(Wi)

D'autres activités et la brochure de la campagne à consulter sur le site: www.buendnis-gegen-rechts.ch

MAUVAIS TRAITEMENT ET RENVOI AU LIEU D'ASILE

Accueil en Allemagne

Sous la notion de «culture de l'accueil», un débat est actuellement en cours en Allemagne pour savoir comment un changement peut être introduit dans la manière de traiter la migration. Ce débat s'inscrit dans le contexte de l'idée étatique limitée que les sociétés modernes ne sont guère capables de survivre sans immigration. On se lance donc socialement dans un chemin cahoteux partant d'une défense simplement répressive de la mobilité globale vers une «intégration» sélective au moins des personnes qui peuvent apporter un capital social et culturel dans la société ou qui disposent de qualifications utilisables sur le marché du travail. Un secteur évolutif et profitable correspondant de prestations de service en vue de l'intégration avec des «cours d'intégration» et des séminaires de perfectionnement interculturels aplanit

«Le camp de réfugié-e-s s'avère être un espace sans loi dans lequel les réfugié-e-s étaient maltraité-e-s dans un mélange de surmenage, d'absence d'empathie et de préjugés.»

enfin la voie vers l'immigration utile et pour les immigrant-e-s vivant déjà depuis longtemps en Allemagne, dans une société qui n'est encore que difficilement capable de supporter la différence. Il est attendu de la part des «étranger-ère-s» qui sont en général perçus comme «déficitaires» qu'ils fournissent d'énormes efforts d'adaptation qui les rendent presque invisibles en tant qu'autres. Ils et elles sont intégré-e-s de manière répressive ou alors sont considéré-e-s comme ne voulant pas s'intégrer ou, pire, n'en étant pas capables. C'est comme si la nouvelle culture de l'accueil ne serait qu'un autre instrument de leur soumission.



EN BREF



C'est ainsi dans tous les cas que les collaborateurs d'un service privé de sécurité, présumés d'extrême droite, doivent l'avoir compris lorsqu'à Buchbach dans le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (NRW), ils ont frappé, brimé et humilié des réfugié-e-s. Le centre d'hébergement des réfugié-e-s, une ancienne caserne, installé comme pis aller est géré par l'entreprise privée et donc axée sur le profit «European Homecare» (EHC). Les collaborateurs du service de garde avaient pour mission d'assurer la sécurité de plus de 700 requérant-e-s d'asile. A fin septembre, des photos ont été publiées – montrant l'humiliation et les mauvais traitements infligés à des réfugié-e-s – manifestation dans l'idée de se réjouir ensuite de la souffrance des personnes concernées. Ces photos ont fatalement rappelé celles des tortures d'Abu-Ghraib.

Dans l'intervalle, une enquête pour lésions corporelles a été ouverte contre d'autres «gardiens de la sécurité» dans d'autres camps de premier accueil à Essen et à Bad Berleburg. Selon des recherches de la Westdeutscher Rundfunk, des réfugié-e-s ont régulièrement subi des mauvais traitements à Burbach. A la connaissance de l'exploitant EDH, les six personnes de la sécurité avaient installé un «local pour problèmes» dans lequel des réfugié-e-s ont été supplicié-e-s et enfermé-e-s. Le camp de réfugié-e-s s'avère être un espace sans loi dans lequel les réfugié-e-s étaient maltraité-e-s dans un mélange

de surmenage, d'absence d'empathie et de préjugés. Le gouvernement du Land de NRW a ignoré l'augmentation du nombre de réfugié-e-s de la guerre, de la pauvreté et de catastrophes climatiques. Il manque des lieux d'hébergement et ceux qui existent sont surpeuplés. Ainsi, c'est consciemment qu'est créé un état d'urgence de l'accueil dans lequel les réfugié-e-s sont provisoirement logé-e-s dans des conditions indignes et sont exposé-e-s à des collaborateurs surmenés. Manque de priorité budgétaire au détriment des personnes.

Ce sont manifestement les Roms venant des pays des Balkans du sud comme la Serbie, la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine qui ont épuisé la disposition allemande à accueillir les étranger-ère-s. Le fait non seulement qu'ils et elles doivent vivre là-bas dans une pauvreté misérable, mais encore qu'ils et elles y sont exposé-e-s à de multiples discriminations allant jusqu'à la violence raciste n'a pas empêché le parlement à adopter une loi déclarant «pays de provenance sûrs» les Etats correspondants. L'influence décisive sur ce vote au Bundesrat, chambre des Länder, a été donnée par Winfried Kretschmann, président du Conseil des ministres du Baden Württemberg et premier dans les rangs des «Verts». La loi garantit que les demandes de protection provenant des nouveaux «Etats de provenance sûrs» seront traitées rapidement et que les personnes concernées seront également rapidement expulsées. La pauvreté sans perspectives n'est pas un motif d'asile. Et l'extermination des Roms pendant le national socialisme ne constitue de loin pas, pour la



ANNONCE

Wo
Drucksachen
entstehen.

SPESCHA
STAMPA.CUMPOSIZIUN LUZZI

Städtlistrasse 18
7130 Ilanz

+41 (81) 925 20 44
info@speluz.ch
www.speluz.ch

IMPRESSUM

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**
Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition :
2950 allemand / 600 français
Affirmés par la REMP/FRP :
2854 allemand / 550 français

Composition/Graphisme :
Simone Kaspar de Pont, Genève
Impression et expédition : Spescha Luzzi, Ilanz
Rédaction : Heiner Busch (Bu),
Amanda Ioset (io), Maria Winker (Wi),
Gisela Grimm
Traductions : Sylvie Colbois (médiatrice),
Olivier von Allmen
Lectorat : Sosf
Photos : Pauline Milani

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :
le 12 janvier 2015
**Nous nous réservons le droit d'abrèger
le courrier des lecteurs**

Cotisation 2014 abo inclus :
salariés 70.- / couples 100.- /
non-salariés 30.- / organisations 120.-
abonnement : individuel 30.- /
organisations 50.-

Editrice :
Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)
Tél. 031 311 07 70
Fax 031 312 40 45
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP 30-13574-6



politique et les autorités en Allemagne, un motif d'accueillir aujourd'hui les Roms des Balkans.

Dirk Vogelskamp,
Komitee für Grundrechte
und Demokratie

FORUM

Comment combattre le nationalisme ?

Le 11 octobre dernier, une quarantaine de personnes ont participé à la troisième édition du forum de Solidarité sans frontières, intitulée «Dangers du nationalisme en Suisse – Quelles stratégies y opposer?». Ce forum marquait le début de la campagne de Sosf contre l'initiative Ecopop placée sous le slogan «Ecopop: le nouveau visage du nationalisme et de la xénophobie».

L'après-midi a débuté avec une entrée en matière théorique du professeur Oscar Mazzoleni qui est notamment revenu sur l'histoire de la montée du nationalisme politique en Suisse, qui acquiert aujourd'hui une légitimité toujours plus grande. La table-ronde à laquelle participaient des personnalités de divers horizons a ensuite permis d'échanger et de s'interroger sur les manières de combattre la déferlante d'initiatives nationalistes à laquelle nous sommes confronté-e-s en Suisse depuis plusieurs années. Remise en question des frontières? Mise en avant d'un «nationalisme positif»? Si le débat – qui s'est poursuivi pendant environ une heure en plenum – n'a pas abouti à un consensus, il a néanmoins fait ressurgir les questions fondamentales.

La rencontre a également été enrichie par une contribution artistique du slameur Renato Kaiser, qui a lu aux participant-e-s un chapitre de son livre satirique «Neutralala!», après quoi il a récité un texte poétique sur les droits humains. Reprenons pour conclure quelques-unes de ces phrases mordantes:

«La Suisse exporte du matériel de guerre vers des pays qui ne sont pas en guerre – en espérant que la guerre n'y éclatera jamais.

Et en même temps, elle exporte des étrangers vers leurs pays qui ne sont pas en guerre – en espérant que la guerre n'y éclatera jamais.

C'est ce qu'on pourrait affectueusement appeler la neutralité totale.» (io)



«N'utiliser qu'en cas de guerre». La Suisse serait-elle en guerre contre les réfugié-e-s?

KIOSQUE

RECHERCHE MILITANTE

Régime des frontières

En 2010, des membres du «Réseau de recherche critique sur la migration et le régime des frontières» (KritNet) avaient déjà publié un premier volume avec divers articles. Voici maintenant «Grenzregime II» en tant que «résultat de la suite de notre activité concernant les mouvements et les forces de la migration ainsi que les pratiques et les discours qui les régissent». Les auteur-e-s comprennent les frontières comme autant d'éléments de conflit de la globalisation. Aux frontières, se concentrent des «luttres pour la redéfinition du travail et du capital, pour la chose étatique, les droits et les inégalités sociales.» A partir de cette perspective, les politiques de la migration et par conséquent des frontières (comme par exemple le débat sur l'espace Dublin) sont mises en relation directe avec le système économique dominant. Dès lors, la réglementation de la migration relève toujours et avant d'une

politique économique et cela non pas seulement dans le traitement des personnes migrantes mais aussi en ce qui touche à la disparité nord-sud – de manière globale, mais aussi à l'intérieur de l'UE.

Plus encore que le volume de 2010, «Grenzregime II» se situe dans le cadre de l'existence d'une prise en considération globale des frontières. Ainsi, certains articles sur le racisme au Mexique ou la production scientifique de la migration en Amérique latine contribuent à une analyse moins eurocentriste. Enfin, la réflexion des chercheurs et des chercheuses sur leur propre rôle politique ne manque pas non plus d'intérêt: comment se présente la relation du militantisme et de la recherche, telle est la question.

Heimeshoff, Lisa-Marie et al. (éd.):

Grenzregime II. Migration. Kontrolle. Wissen. Transnationale Perspektiven,
Berlin/Hambourg (Assoziation A) 2014,
328 p., 18 Euro /22 sFr



«Une lutte pour une vie digne»

Depuis le mois d'août, un collectif de demandeurs d'asile érythréens se bat pour des meilleures conditions d'hébergement. Rencontre avec Salih, arrivé en Suisse il y a cinq mois.

«J'étais tellement heureux en arrivant en Suisse! J'avais entendu dire que c'était l'un des rares pays en paix.» Salih, 26 ans, fait partie du collectif Érythréens en lutte depuis le mois d'août dans le canton de Vaud. Depuis des mois, faute de place et de volonté d'en créer de nouvelles, ils sont logés par l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) dans des abris de protection civile souterrains. Dans une lettre adressée aux autorités politiques vaudoises, le collectif décrit son quotidien dans les bunkers: «Nos conditions de vie sont insupportables. Nous manquons de sommeil, il est impossible de s'y reposer. Nous n'y sommes pas en sécurité et nous ne pouvons nous y nourrir normalement.» Et Salih d'ajouter: «Nous ne pouvons pas avoir de vie privée, choisir quand dormir ou quoi manger.»

« Nous ne pouvons pas avoir de vie privée, choisir quand dormir ou quoi manger. »

Ils sont confrontés depuis le début de leur lutte à un mur de silence tant du côté de la direction de l'EVAM que des autorités vaudoises. Jusqu'à présent, leurs actions et demandes de négociations sont restées lettre morte. Pourtant, le collectif, conscient qu'il faudra certainement du temps avant qu'un logement décent ne soit trouvé, ne demande pas la lune. Ce qu'il veut avant tout, c'est la suppression des règlements chicaniers qui régissent le fonctionnement des abris et rendent la vie quotidienne des réfugiés encore plus insupportable. Les revendications qu'ils ont transmises à l'EVAM semblent relever du bon sens:

«Ouverture des abris 24h sur 24 pour que nous puissions y rester nous reposer si nous sommes malades ou fatigués;

Moins de personnes hébergées dans le même bunker. Nous voulons habiter avec des personnes qui, comme nous, cherchent à vivre paisiblement;

La possibilité de cuisiner dans le bunker. Nous voulons pouvoir préparer et choisir nous-même notre nourriture».

L'EVAM a pris note de ces demandes, mais n'a donné aucune réponse concrète au collectif. Les réfugié-e-s se sont alors adressés directement au Conseil d'Etat et au Parlement vaudois pour leur demander de faire pression sur l'EVAM afin qu'il ouvre des négociations. « Nous avons protesté trois ou quatre fois devant le Parlement. Mais ça n'a

donné aucun résultat. Nous n'avons vu aucun changement. C'est pour cela que nous devons continuer notre lutte! », résume Salih.

Accompagnés d'environ 300 personnes, ils ont donc défilé aux flambeaux mardi 28 octobre dans les rues de Lausanne. Les slogans «Stop Bunker!», « We Need Fresh Air!» et «Un logement décent, ici et maintenant! », scandés sans interruption pendant toute la manifestation, semblaient venir du plus profond de leurs coeurs. Ils ne baissent pas les bras. Ils veulent être entendus. Que les choses bougent enfin. Pour Salih, «c'était une belle manifestation, les gens sont satisfaits. Mais ça dépendra surtout de la réponse que donneront l'EVAM et les politiciens. Nous venons d'une situation difficile, nous avons fait un voyage long et dangereux pour arriver ici. Tout ce que nous demandons au peuple suisse et au gouvernement, c'est d'améliorer nos conditions de vie.» (io)

AGENDA

Économie et racisme

Série de conférences de kritnet_ch à Berne. En février:

«Travail précaire et migration (temporaire) dans l'agriculture et la gastronomie»
et
«Nouvelles conjonctures du racisme».

Vous trouverez le programme complet sur www.kritnet.ch.

LE 18 DÉCEMBRE

Journée internationale des migrants

Le 18 décembre est la journée nationale des migrants.

Différents événements sont prévus dans toute la Suisse.